



AGISSONS ENSEMBLE !

Pour une vie et un quotidien meilleurs, pour un avenir solidaire !

Centre Social Le Lavoir
Place Pierre Sépard
01500 Amberieu en Bugey

04 74 38 65 71
accueil@cslelavoir.fr
<http://lelavoir.centres-sociaux.fr>

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20230306-DEC2023-029-AU
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU CENTRE SOCIAL LE LAVOIR A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Centre Social le Lavoir, représentée par Monsieur José ORMAZABAL, agissant en qualité de Directeur,
87 avenue Roger Salengro – 01500 Ambérieu en Bugey
Siret n°: 44315772200010

D'UNE PART,

ET :

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), représentée par Monsieur Jean-Louis Guyader agissant en qualité de Président,
Adresse : 143 rue du Château, 01150 Chazey-sur-Ain
Contact : contact@cc-plainedelain.fr ou 04 74 61 96 40

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La CCPA pour le service France Services a le besoin d'une salle pour développer une action collective en partenariat avec la DGFIP sur le thème « L'espace personnel sur le site www.impots.gouv.fr : Création, navigation et fonctionnalités, gérer mon prélèvement à la source ». Dans ce cadre, le **Centre Social le Lavoir** a proposé une mise à disposition de locaux.

C'EST DANS CES CONDITIONS QU'IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le **Centre Social le Lavoir** met à disposition une salle de Réunion, au profit de **la CCPA**.

ARTICLE 2 : Mise à disposition de locaux et de matériel

Le Centre Social le Lavoir met à disposition de la **CCPA** une salle de Réunion, le mercredi 22 mars 2023.

La CCPA prendra les locaux dans leur état actuel, déclarant avoir connaissance de leurs avantages et défauts et devra ranger les salles (chaises, tables) afin de les libérer aux horaires définis avec un salarié du **Centre Social le Lavoir**.



AGISSONS ENSEMBLE !

Pour une vie et un quotidien meilleurs, pour un avenir solidaire !

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20230306-DEC2023-029-AU
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

Centre Social Le Lavoir
Place Pierre Sépard
01500 Amberieu en Bugey

04 74 38 65 71
accueil@cslelavoir.fr
<http://lelavoir.centres-sociaux.fr>



La CCPA ne pourra pas employer les locaux mis à disposition à un autre usage que celui convenu dans cette convention.

ARTICLE 3 : Assurances

Le Centre Social le Lavoir s'engage à assurer les locaux contre l'incendie, le vol et autres risques, le mobilier, ses risques locatifs et le recours aux tiers.

Assureur : MAIF / Contrat n°2580300 T

La CCPA s'engage à assurer ses adhérents dans le cadre de ses activités en termes de responsabilité civile et à prévenir son assureur de l'utilisation de ces locaux.

Assureur : PNAS Assurance Contrat n° 0R206386

ARTICLE 4 : Incessibilité des droits

La présente convention étant conclue intuitu personae, ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit.

ARTICLE 5 : Prise d'effet – Durée

La présente convention prend effet à compter du mercredi 22 mars 2023.

ARTICLE 6 : Tarif

Le Centre Social le Lavoir met à disposition la salle avec son mobilier à titre gracieux.

Le Centre Social le Lavoir souhaite que les associations utilisatrices du Centre Social le Lavoir adhèrent à celui-ci. Le tarif de la cotisation est de 35 €.

ARTICLE 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux fixés dans la convention.

ARTICLE 8 : Pandémie

L'utilisation des locaux reste soumise aux obligations sanitaires en vigueur. A ce jour aucune obligation n'est en cours. Si un changement venait s'opérer avant l'utilisation de la salle, cette modification sera apportée par un avenant à cette convention.

Fait à Ambérieu en Bugey, le

Pour **Le Centre Social le Lavoir**,
José Ormazabal

Pour **La CCPA**,
Jean-Louis Guyader